

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Politique québécoise du médicament : L'utilisation optimale des médicaments risque de souffrir de la pénurie de pharmaciens d'hôpitaux

(Montréal, le 1^{er} février 2007) – L'Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec (A.P.E.S.) est directement interpellée par l'objectif central de la nouvelle politique du médicament dévoilée aujourd'hui, soit l'utilisation optimale des médicaments. Tout en réitérant sa volonté de collaborer à son atteinte, elle a tenu à exprimer son avis à l'effet que cet objectif demeurera en bonne partie un vœu pieux tant que la grave pénurie de pharmaciens dans les établissements de santé ne sera pas réglée.

De par leur expertise et leurs connaissances, les pharmaciens d'établissements sont certainement les plus qualifiés pour œuvrer, de concert avec les médecins, à l'atteinte d'une utilisation optimale des médicaments. L'insuffisance de pharmaciens dans le réseau public de santé hypothèque toutefois sévèrement leur capacité à la faire.

« L'utilisation optimale des médicaments suppose de la part des pharmaciens d'hôpitaux des interventions multiples et sophistiquées pour réduire les effets indésirables et la fréquence des accidents évitables liés aux médicaments, la durée de séjour des patients en établissement et les coûts de traitement », a déclaré la présidente de l'A.P.E.S., Mme Francine Lussier-Labelle. «Le problème, c'est qu'il manque 200 pharmaciens dans le réseau, qui n'en compte actuellement que 1250. Les pharmaciens en poste ont peine à réaliser l'essentiel. Nous voyons difficilement dans ce contexte comment nous pourrions en faire davantage », a-t-elle souligné.

« Le gouvernement attend des pharmaciens d'établissements qu'ils collaborent pleinement à l'atteinte des objectifs de la politique. Mais bien qu'elle fasse état de la pénurie de pharmaciens et de la nécessité d'améliorer l'organisation du travail et des services, la politique ne comporte aucune nouvelle mesure pour relever ces défis. Malheureusement, les plans mis en place jusqu'ici ne permettent pas de solutionner le problème de pénurie de pharmaciens au Québec. Il faut absolument instaurer des conditions de rémunération qui vont permettre d'attirer des jeunes et de ramener dans le réseau des pharmaciens qui ont quitté pour aller œuvrer en pharmacie privée, où les conditions sont supérieures », a conclu Mme Lussier-Labelle. Rappelons qu'il existe un écart de rémunération de l'ordre de 25 à 40 % selon les régions, à la faveur des pharmacies privées.

L'A.P.E.S. a par ailleurs noté l'inclusion à la politique du médicament des orientations suivantes, pour lesquelles elle avait formulé des recommandations dans le cadre de la consultation publique du printemps 2005 : la mise en place d'un service Info Médicaments, l'inscription de médicaments à la liste du RGAM sur la base de données scientifiques probantes, une plus grande transparence du processus et des décisions relatives à l'inscription des médicaments et la possibilité pour les établissements de santé de maintenir leur propre liste ainsi que de choisir des médicaments dans cette liste dans une perspective de gestion adéquate.

À propos de l'A.P.E.S.

L'A.P.E.S. est un syndicat professionnel incorporé en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels (L.R.Q., chapitre S-40). Elle représente environ 1250 pharmaciens oeuvrant dans quelque 125 établissements publics de santé du Québec, principalement des centres de santé et de services sociaux – CSSS (qui regroupent différents centres, tels que centres hospitaliers de soins généraux, de soins aigus, de soins de longue durée, centres hospitaliers universitaires ou affiliés, instituts, centres de réadaptation et CLSC).

- 30 -

Source : Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec (A.P.E.S.)

Renseignements : France Bouffard
Sphère Communication Tél. : (514) 286-2772, poste 10 Cell.: (514) 718-4811